



N° 12 - novembre 2017

## **LINIERS ET VOUS**

Bulletin d'informations municipales  
**« Liniers Ouvert, Dynamique et Solidaire »**

**Chères Linaraises, Chers Linarois,**

*L'année 2017 qui s'estompe déjà restera une année charnière pour notre commune :*

- *disparition le 31 décembre 2016 de la Communauté de Communes de Vienne et Moulière, vénérable institution mise en place en 1999 qui comptait 10 communes et 12 600 habitants, dotée d'un conseil communautaire de 30 membres,*
- *création le 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de Grand Poitiers, transformée en Communauté Urbaine dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, qui compte 40 communes et 195 100 habitants, dotée d'un conseil communautaire de 90 délégués, entraînant notamment de nouveaux transferts de compétence (assainissement, voirie communale, éclairage public, urbanisme, ...) ou la prise en compte de compétences nouvelles (tourisme, développement économique, ...)*

*C'est aussi 36 réunions des 9 commissions thématiques, 4 réunions de la commission générale et des finances, 7 réunions de la commission d'évaluation de transfert des charges, 4 réunions de la conférence des maires et 4 réunions du conseil communautaire, soit 55 réunions au total que se sont partagé les membres du conseil municipal !*

*Alors armons-nous de courage pour 2018 et dès le vendredi 12 janvier prochain à partir de 18 heures 30 rejoignez-vous à nous (\*) au complexe des salles communales Sonia Delaunay et des Linarois pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la Commune !*

*Dans cette attente les Adjoints, les Conseillers municipaux et moi-même nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et nous vous présentons d'ores et déjà, à vous-même et à tous ceux qui vous sont chers, tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2018.*

**Dominique BROCAS**

**(\*) Merci de confirmer votre présence au Secrétariat de Mairie au plus tard le 30/12/2017.**

# L'actualité du Conseil municipal

## Jeudi 08 juin 2017

### 1- Demande de mise en place d'un distributeur de pains.

A la demande d'un artisan boulanger souhaitant installer un distributeur de pains sur la Commune, la majorité du Conseil municipal décide de réserver une suite favorable à cette installation, qui se situera près de la façade ouest de la grange communale.

A cet effet, une convention serait signée entre la Commune et l'artisan boulanger. Cette convention fixera les règles d'installation/désinstallation, de redevances et d'accès à l'électricité.

### 2-Fonds d'amorçage au titre des années scolaires 2016/2017 et 2017/2018.

Conformément à l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 et au décret n° 2013-705 du 2 août 2013 un fonds de soutien au développement des activités périscolaires, communément appelé «fonds d'amorçage», a été mis en place par l'Etat pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Toutes les communes éligibles à la dotation de solidarité urbaine ou rurale et disposant d'une école maternelle et/ou d'une école élémentaire perçoivent à ce titre une aide de 90 € par élève. Tel est le cas de Liniers mais bien évidemment les sommes ainsi perçues seront reversées à l'euro près au SIVOS «La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers» en charge de l'organisation des activités périscolaires.

### 3- Transformation de «Grand Poitiers Communauté d'agglomération» en communauté urbaine.

Par délibération n° 2017-0252 l'EPCI «Grand Poitiers Communauté d'agglomération», mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017, a été transformé en communauté urbaine dénommée «Grand Poitiers Communauté urbaine».

Ce passage en communauté urbaine se traduira par une plus grande intégration des compétences au niveau communautaire et par le bénéfice d'un important levier financier.

### 4- Instruction des autorisations d'urbanisme - Dénonciation de la convention conclue avec le syndicat Vienne Services (Agence technique départementale) – Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de «Grand Poitiers».

Etant rappelé que les demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager, certificats d'urbanisme, permis de démolir, ...) sont accordées ou refusées par le Maire, il est décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 l'instruction technique de ces demandes sera confiée au service commun créé au sein de «Grand Poitiers» en lieu et place de l'Agence Technique Départementale.

### 5- Adhésion à la Fédération départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la vienne.

L'adhésion à cette fédération permettra aux habitants de Liniers de profiter des meilleurs tarifs en cas de besoin d'intervention pour une infestation de nuisibles (comme les frelons asiatiques par exemple).

## 6- Rattachement de Liniers au Centre d'Incendie et de Secours de Poitiers - Saint-Eloi.

Le Service Départemental d'Incendie de Secours a entamé une réflexion sur l'organisation de ses services au niveau départemental, notamment en ce qui concerne ses conditions d'intervention sur les communes rattachées aux différents CIS.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, la commune de Liniers, actuellement rattachée au Centre de Secours de Bonneuil-Matours (temps moyen d'intervention : 19 minutes 20 secondes) sera donc rattachée au Centre de secours de Poitiers – Saint-Eloi (temps moyen d'intervention : 15 minutes 30 secondes).

## 7- Détermination de l'attribution de compensation fiscale pour la commune de Liniers.

Lors de sa séance du 06 avril 2017 la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges vers Grand-Poitiers (CLETC), composée de représentants des 40 communes de Grand Poitiers, a déterminé le montant de l'attribution de compensation que percevra Liniers au titre de la fiscalité transférée, soit 52 287€.

Bien évidemment cette somme sera prochainement amputée du montant de la valorisation des compétences effectivement transférées à Grand-Poitiers (documents d'urbanisme, tourisme, voirie et éclairage public, ...).

## 8- Convention de gestion voirie et éclairage public.

Le transfert de la compétence voirie et éclairage public ne pouvant être effectif qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2018 une convention de gestion maintenant provisoirement cette compétence à la commune de Liniers sera prochainement conclue avec Grand Poitiers pour l'année 2017.

## 9- Films de protection sur les vitres des 4 portes fenêtres de la salle Sonia Delaunay

Suite au retrait des stores vénitiens des 4 portes fenêtres de la salle Sonia Delaunay, il sera procédé à la mise en place de films de protection traités anti-UV.

## **Jeudi 28 Juin 2017**

### 1- Maintien du CCAS de Liniers

Nonobstant la possibilité offerte aux communes de moins de 1 500 habitants d'intégrer leur action sociale dans leur budget général et ainsi de confier à leur conseil municipal la gestion de leur centre social, le Conseil municipal de Liniers considère que le rôle d'un CCAS doit rester un rôle de proximité et permettre de traiter dans la confidentialité et l'urgence les demandes d'aides. Dans sa très grande majorité en effet il estime qu'une commission municipale dépendante du Conseil municipal ne pourrait pas tenir avec autant d'efficacité le même rôle et qu'il serait d'autre part inconfortable pour la gestion des aides d'imaginer de transférer cette compétence au CIAS de Grand Poitiers.

### 2-Participation de la Commune à l'opération «Le Jour de la Nuit».

«Le Jour de la Nuit» est une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. Le Conseil municipal décide d'inscrire Liniers à l'opération organisée le 14 Octobre 2017 en association avec la plupart des communes de Grand Poitiers.

Une extinction partielle de l'éclairage public du centre-bourg sera réalisée à partir de 21 heures cette soirée-là et une campagne de communication sera faite à l'approche de l'événement pour informer les riverains des rues concernées.

### 3- Commission territoriale de l'énergie de Grand-Poitiers.

A l'unanimité Monsieur Bernard CAILLON est proposé représentant titulaire et Monsieur Patrice Demuth est proposé représentant suppléant au titre de Liniers, pour siéger à la Commission territoriale de l'énergie de Grand Poitiers.

### 4- Emplacement du distributeur de pains.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter l'installation d'un distributeur de pains à proximité de la grange municipale sous réserve :

- que l'aspect de la machine soit compatible avec l'esthétique de l'environnement immédiat,
- que le demandeur participe financièrement au coût de l'électricité.

### 5-Déplacement de la borne à verre et de la borne à textile.

Considérant que les bornes à verre et à vêtements créent des nuisances aux riverains des salles communales, il est convenu que ces bornes seront déplacées en début d'année 2018 vers les ateliers municipaux à la sortie du bourg. Les prestataires gestionnaires seront informés de ce changement.

### 6- Compétence Urbanisme.

Le transfert de la compétence Urbanisme (maintenance et/ou révision du Plan Local d'Urbanisme) à Grand Poitiers a été évalué par la CLECT à :

- période du 01/01/2017 au 31/12/2019 : 2 954 € par an,
- à compter du 01/01/2020 : 1 598 € par an.

### 8- Taxe de séjour.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 la taxe de séjour applicable notamment aux meublés de tourisme et autres chambres d'hôtes est instaurée sur les 40 communes de «Grand-Poitiers Communauté Urbaine».

Compte tenu du recensement et de la typologie du parc locatif correspondant de la Commune de Liniers, cette taxe s'élèvera à 0,80 € par personne et par nuit de séjour, dont la moitié sera perçue au profit de la Commune.

## **Mercredi 23 Aout 2017**

### 1-Remplacement temporaire de la Secrétaire de Mairie lors de ses absences.

Afin d'assurer l'accueil du public dans des conditions satisfaisantes, le Conseil municipal fera appel désormais, pour des missions ponctuelles, à des remplaçants durant les périodes de congés annuels et ou de stages de formation de la Secrétaire de Mairie .Ces remplaçants pourront être recrutés directement ou par l'intermédiaire du Centre de gestion départemental de la Vienne.

## 2-Plan de financement du terrain multisports (City Stade).

Dans l'attente des décisions définitives d'attribution des aides sollicitées pour le financement du projet de terrain multisports (City Stade) le plan de financement ci-après est provisoirement adopté :

<b>Dépenses</b>		
Nature des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Réalisation de la plateforme	12 870 €	15 444 €
Création du City Stade	30 150 €	36 180 €
<b>TOTAUX</b>	<b>43 020 €</b>	<b>51 624 €</b>

<b>Recettes</b>		
Financement	Taux	Montant
Etat : «Contrat de ruralité»	30 % (sur le H.T.)	12 906 €
Plan «Héritage 2024»	50 % (sur le H.T.)	21 510 €
Autofinancement	17 208 €	17 208 € (1)
<b>TOTAUX</b>	<b>100 %</b>	<b>51 624 €</b>

(1) En 2019, la Commune de Liniers percevra en retour environ 6 500 € au titre du FCTVA sur cet investissement.

## 3- Numérotation de la parcelle D813 située rue du Champs de la Cure.

La 5<sup>ème</sup> maison d'habitation à droite (en cours de construction) de la rue du Champs de la Cure en partant du Monuments aux Morts portera le numéro 10.

## 4- Remboursement anticipée du prêt lié au lotissement situé chemin des Fenelles.

Suite à la vente du dernier terrain du lotissement (lot n° 5) situé chemin des Fenelles la Commune a décidé de procéder au remboursement par anticipation du prêt lié à cette opération, initialement prévu pour être soldé en février 2018. Ce remboursement anticipé permettra de clore définitivement l'opération au 31 décembre 2017 et de virer l'excédent éventuellement constaté au budget communal 2018.

## 5- Convention intercommunale d'accueil et d'information des demandeurs de logement social conclue avec Grand Poitiers.

Désormais la commune de Liniers assurera via le secrétariat un premier niveau d'accueil des demandeurs de logement social. Le secrétariat s'assurera de l'éligibilité du demandeur et indiquera à celui-ci les pistes à explorer pour faire aboutir sa demande, le reste des opérations restant à la charge des services compétant de Grand Poitiers.

## 6- Nouveaux statuts de l'Agence technique départementale (ATD) et disparition du syndicat de communes Vienne Services.

Dans le cadre de la réorganisation des missions de l'ATD, le comité syndical de Vienne Services en date du 30 juin 2017 et l'assemblée générale de l'ATD du même jour ont décidé leur fusion pure et simple pour former l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86). Le Conseil municipal de Liniers a approuvé à l'unanimité cette modification.

## Mercredi 27 Septembre 2017

### 1- Opération « Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Liniers » - Phase 3a.

La phase 3a de l'opération «Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Liniers» qui consiste en la réfection de la façade occidentale et de celle des 4 façades du clocher sera entreprise début octobre 2018 pour une durée de 2 mois maximum. Confiés à l'entreprise UNISCOOP, les travaux d'un montant de 26 211 € ne nécessiteront pas la fermeture totale de l'édifice au public mais requerront une prudence soutenue de la part des usagers.

L'achèvement de l'opération (phase 3b : réfection du parvis) devrait intervenir d'ici 2019.

### 2- Proposition d'achat en commun d'un broyeur de végétaux avec la commune de Lavoux.

Compte tenu de ses besoins en la matière, la Commune de Liniers a décidé de ne pas accepter la proposition de la Commune de Lavoux d'acquérir ce matériel en commun.

### 3- Projet de terrain multisports (City Stade).

Nonobstant le fait que les subventions attribuées ne soient pas à la hauteur des demandes formulées par la Commune (22 906 € au lieu de 34 416 €) et entraînent ainsi une augmentation de l'autofinancement de 11 510 € le Conseil municipal décide, à la majorité, le maintien de ce projet pour l'année 2018.

Un marché à procédure adaptée (MAPA) sera donc prochainement lancé.

### 4- Mise en place du distributeur de pains : redevance.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant annuel de la redevance due par l'exploitant du distributeur de pains à :

- 0 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 30 septembre 2018,
- 300 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### 5- Tableau du Conseil municipal.

Pour faire suite à sa demande motivée par des raisons personnelles et professionnelles, la 4<sup>ème</sup> Adjointe a présenté sa démission à la Préfète de la Vienne qui l'a acceptée le 22 septembre 2017. L'éventualité d'une évolution du tableau du Conseil municipal sera examinée lors du prochain conseil.

### 6- Représentation de la Commune au Conseil de Développement de Grand Poitiers.

Ancien représentant de la Commune de Liniers au Conseil de Développement de l'ex-communauté de communes de Vienne et Moulière, Monsieur Michel PERRINET a accepté de représenter Liniers au Conseil de Développement de Grand Poitiers.

### 7- Désordres éventuels liés à la sécheresse et Assemblée Générale de ADS 86.

Deux conseillers municipaux, Madame Sophie Grégoire et Monsieur Jacky Surreau participeront à l'assemblée générale de l'Association Départementale Sécheresse 86 le 12 Octobre prochain.

## Jeudi 19 Octobre 2017

### 1- Élection sénatoriale partielle de la Vienne – Scrutin du 17 décembre 2017 : désignation des délégués et suppléants de la Commune de Liniers.

Les sénateurs français sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de « grands électeurs ». Chaque commune de moins de 1500 habitants dont le Conseil municipal est composé de 15 membres élit 3 délégués titulaires et trois délégués suppléants (Grands électeurs) pour voter le jour du scrutin.

Délégués titulaires :

- Dominique BROCAS
- Vincent MARTIN
- Bernard CAILLON

Délégués suppléants :

- Pascal FAIDEAU
- Bernard BAUDINIÈRE
- Philippe PLAT

### 2- Tableau du Conseil municipal.

Depuis la décision préfectorale du 22 septembre 2017 le Conseil municipal ne compte que 14 conseillers (dont 3 adjoints) en fonction. Après discussion il est décidé :

- à l'unanimité, de ne pas procéder à la complétude du Conseil,
- par 10 voix pour et 3 abstentions de ne pas maintenir le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint.

Le Conseil municipal est donc dorénavant composé du Maire, de 3 Adjoints au Maire et de 10 Conseillers municipaux, soit 14 membres en exercice.

### 3- Désignation d'un représentant de la Commune au SIVOS «La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers».

Etant précisé que la 4<sup>ème</sup> adjointe était également représentante de Liniers au SIVOS «La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers» il a été procédé à son remplacement au sein de ce syndicat intercommunal par M. Jacky SURREAU.

### 4- Vérification des hydrants (bornes d'incendie) de la Commune.

A l'issue de cette opération il a été constaté que 2 des hydrants de la Commune (Boutigny et Les Bradières) nécessitaient une révision. Une intervention du prestataire FORMAT'INCENDIE sera donc tout prochainement effectuée.

### 5- Numérotation des voies de la Commune : achèvement de l'opération.

Après débat et à l'unanimité le Conseil municipal a décidé de parachever la totalité de la numérotation des voies de la Commune au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2018.

## 6- Convention de mise à disposition du complexe des salles communales.

A partir de 2018, c'est l'ensemble du complexe des salles communales (salle Sonia Delaunay et salle des Linarois) qui pourra, sur demande, être mis à disposition des associations de la Commune, dans le cadre de leur objet social, mais également des particuliers pour l'organisation de réunions familiales ou amicales n'ayant pas de but lucratif.

Les tarifs 2018 de ces mises à disposition sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

	Associations et Habitants de Liniers		Habitants hors commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Journée en semaine	80,00 €	100,00€	150,00 €	180,00 €
Week-end (vendredi-samedi-dimanche)	200,00 €	230,00€	300,00 €	350,00 €
Attestation d'assurance R.C «réunion privée»	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €

Période d'hiver : du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 06 mai 2018 inclus et du 15 octobre 2018 au 31 décembre 2018.

Période d'été : du 07 mai 2018 au 14 octobre 2018 inclus.

## 7- Autres tarifs communaux applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Concession cimetière (30 ans)	pour 1-2 personnes :	70 €
	pour 3-4 personnes :	140 €
Concession cimetière (50 ans)	pour 1-2 personnes :	115 €
	pour 3-4 personnes :	230 €
Case de colombarium	30 ans	520 €
	50 ans	730 €



## 8- Nomination de l'Assistant de prévention de la Commune de Liniers.

La mission des assistants de prévention (article 4-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié) est d'assister et de conseiller l'Autorité territoriale auprès de laquelle ils sont placés, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
- améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

A l'unanimité Madame Elise BOIREAU, par ailleurs Secrétaire de Mairie, est nommée à cette fonction.

## 9- Mise à disposition des locaux de «L'@ du Livre».

Depuis la rentrée scolaire 2017 les locaux de «L'@ du Livre» sont mis à la disposition, sur le temps scolaire, des 3 classes de l'école maternelle du SIVOS «La Chapelle-Moulière – Lavoux – Liniers» chaque vendredi matin.

## 10- Nouveau régime indemnitaire des Agents territoriaux (circulaire NOR : R DFF 142139C du 05 décembre 2014).

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 il est mis en œuvre un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents communaux.

## 11- Désordres éventuels liés à la sécheresse.

En cas de constatation de désordres de cette nature sur leurs bâtiments les habitants de Liniers sont invités à prendre contact avec le Secrétariat de Mairie au plus tard le 30 novembre 2017.

# Opération «Sauvegarde de l'Eglise Notre Dame»



La nouvelle équipe municipale, attachée à la sauvegarde du patrimoine communal, a engagé, dès son installation, un vaste programme de travaux sur le principal édifice de la Commune : l'église Notre Dame de Liniers.

Même si des travaux importants avaient déjà été réalisés à l'initiative des équipes municipales précédentes (réfection de la toiture de la nef et des absides, des murs, pose de vitraux,...) ou décidés (rechargement des cloches classées), la structure de l'édifice présentait des signes de faiblesse (enfouissement du pilier nord

notamment, dégradation importante de la charpente et la couverture du clocher ainsi que de la façade ouest, ...).

Le Conseil municipal a alors, sans hésiter, validé les différentes phases de travaux nécessaires et lancé l'opération «Sauvegarde de l'Eglise Notre-Dame de Liniers» qui devrait s'achever en 2019 par la réfection du parvis, après avoir procédé au rechargement des cloches classées (2014), à la pose d'une géo-membrane et au renforcement du pilier nord (2015), au remplacement à neuf de la charpente et de la couverture du clocher (2016) et à la rénovation de la façade ouest et des 4 façades du clocher (2017).

Témoignage fort de l'attachement de la Commune à son patrimoine, l'achèvement de cette opération permettra alors une valorisation accrue de l'édifice dans toutes ses composantes grâce notamment à la mobilisation des Linaraises et des Linarois pour faire connaître l'Eglise Notre-Dame de Liniers à leur entourage familial ou amical !

# *L'@ du Livre* a 1 an déjà !



Déjà un an qu'existe à Liniers un nouveau lieu de culture et d'échange : « **L'@ du Livre** » et cette première bougie est l'occasion de dresser un premier constat.

« **L'@ du Livre** » c'est 142 adhérents, plus de 1000 ouvrages, 5 liseuses numériques, 2 ordinateurs dernière génération, un salon de lecture, un espace de réunion, un dispositif de téléchargement d'œuvres littéraires par réseau Wifi (library-box) et surtout .... 5 bénévoles se relayant pour assurer plus de 100 jours d'ouverture en un an !

Ces bénévoles motivés et compétents ont consacré beaucoup de leur temps personnel à procéder aux inscriptions, à vous recevoir, à vous conseiller, à mettre en place et à étoffer la collection d'ouvrages et à vous proposer l'accès à des services numériques innovants. Qu'ils en soient ici tous remerciés par l'équipe municipale !

Ils ont aussi, en partenariat avec des intervenants locaux, mis en place des animations :

- en mars 2017, une séquence destinée aux jeunes enfants « La valise aux marionnettes »,
- en octobre 2017, une conférence sur le thème de « l'élaboration du livre d'art artisanal » allant de la fabrication du papier à l'imprimerie, en passant par les bois gravés, le parchemin et autres enluminures.

Mais pour que vive ce lieu, il est impératif que le réseau de bénévoles se renforce pour soulager ceux déjà présents. Certains d'entre eux assurent plus de deux permanences par semaine ! Certes se sont des passionnés de la lecture, mais ils ont aussi d'autres occupations et pratiquent très souvent d'autres activités. Alors si vous souhaitez rejoindre le réseau de bénévoles, n'hésitez pas à venir les rencontrer pendant les permanences.

De plus « **L'@ du Livre** » devra rester fidèle à ses orientations premières qui sont de faire de ce lieu un lieu innovant, différent et tourné vers la modernité. Il faudra donc notamment se convaincre du potentiel des livres numériques et inciter les abonnés à utiliser les liseuses. Certes il faut être conscient que les moyens de la Commune ne permettront pas toujours d'accéder facilement aux livres numériques les plus récents et que rien ne remplacera le livre traditionnel, mais les liseuses déjà mises à disposition des adhérents ont pour objectif de permettre au-delà de la découverte de ce nouvel outil de lecture d'accéder à une collection quasi complète de livres aujourd'hui libres de droits et ainsi participer avec modernité à l'action culturelle de la Municipalité.

# SERVICE de TRANSPORT SOLIDAIRE

Un tout nouveau Service de Transport solidaire vient de voir le jour sur 14 communes de l'Est de Grand Poitiers, dont la commune de Liniers.

**Vous pouvez en bénéficier**, quel que soit votre âge, si vous n'avez pas ou plus de moyen de locomotion, si vous n'êtes plus en capacité de conduire, si vous n'avez personne –famille ou amis- pour vous conduire. Ce service peut vous permettre de vous déplacer pour différents actes de votre vie quotidienne (courses, visites chez des amis, visite au cimetière, rendez-vous médical, démarche administrative, entretien d'embauche...). Le transport demandé par un habitant d'une commune sera assuré, autant que possible, par un chauffeur de celle-ci. Une participation financière faible vous sera demandée : 5 euros d'adhésion annuelle et une indemnisation des frais kilométriques de 1 euro par tranche de 5 kms (forfait de 3 euros pour 0 à 15 kms).

**Vous pouvez être acteur** de ce service en devenant chauffeur volontaire à condition de ne pas être considéré comme conducteur "novice" au regard du code des assurances (c'est-à-dire qui n'est pas titulaire du permis de conduire depuis moins de 3 ans ou qui ne peut pas justifier d'une assurance au cours des 3 dernières années). Chaque chauffeur assure en priorité des trajets pour les habitants de sa commune. L'activité étant bénévole, un chauffeur peut suspendre son activité à tout moment et en particulier pour des raisons de santé ou en cas d'absence. Plusieurs formes d'indemnisation sont possibles pour les chauffeurs bénévoles.

Une assurance responsabilité civile et une assurance auto-mission pour les chauffeurs bénévoles ont été contractées par l'association gestionnaire du Service de Transport solidaire.

Pour plus de renseignements, un numéro spécial a été mis en place : **06 24 19 53 06**. N'hésitez pas à appeler pour avoir plus d'informations sur le règlement intérieur du dispositif, les modalités de fonctionnement, pour vous inscrire, que ce soit en tant que bénéficiaire ou en tant que chauffeur volontaire.

# LE 23 JANVIER 2018

## LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT !

Le 23 janvier 2018, notre commune sera concernée par des modifications de fréquence de la TNT.

Cette opération aura un impact direct sur les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau : ils risquent de perdre une partie de leurs chaînes et devront donc, ce même jour, procéder à une recherche des chaînes pour recevoir l'intégralité des programmes de la TNT après le 23 janvier 2018.

La recherche des chaînes est une opération simple à faire à partir de la télécommande de son téléviseur ou de son adaptateur TNT et elle est en tout point identique à celle effectuée le 05 avril 2016 lors du passage à la TNT HD.

A cet égard, une campagne d'information grand public débutera tout début janvier 2018.

## GOÛTER de NOËL des ENFANTS

Afin de préparer Noël, la Municipalité de Liniers invite l'ensemble des enfants (2 à 13 ans) le **vendredi 08 Décembre 2017, à partir de 17h00**, au complexe des salles communales pour partager un goûter.

A 18 h, salle Sonia Delaunay, le Comité d'Animation de Liniers et de département de la Vienne vous proposeront un spectacle gratuit :

### COUIC ET PIQUE, C'EST MAGIQUE !

A l'issue du spectacle, le Comité d'Animation et la Municipalité de Liniers invitent petits et grands à venir décorer le sapin communal sur le parvis de l'église. Venez nombreux et nombreuses avec vos décorations.

Pensez à vous inscrire avec le bon reçu dans votre boîte au lettre ou directement à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat ou au 05 49 56 64 12.

## REPAS des AINES

Comme chaque année, le C.C.A.S. et le Conseil municipal convient tous les Linarois âgés de 70 ans et plus au repas qui leur est traditionnellement offert à quelques jours des fêtes de fin d'année.

Il leur sera servi cette année le **samedi 09 décembre 2017 à partir de 12 heures** salle Sonia Delaunay.

Une fois encore, l'équipe en charge du C.C.A.S. s'est attachée à tout mettre en œuvre en vue de faire de cette journée un moment chaleureux, festif et convivial !

# ETAT-CIVIL DU 01/05/2017 AU 31/10/2017

Emola BIRAUD

(avis de naissance transmis à Liniers le 11 mai 2017)

née le 04 février 2017

Léo POISSON

né le 04 juillet 2017

Rose, Anne, Camille BOBIN

née le 23 août 2017

Maxence, Camille BUSSIERE

né le 27 août 2017

Janine, Marcelle BOMBARD

épouse CHANTECAILLE

décédée le 16 mai 2017

# AGENDA

**Vendredi 08 décembre 2017 à partir de 17 heures**

Complexe des salles communales Sonia Delaunay et des Linaois

Goûter de Noël des Enfants

**Samedi 09 décembre 2017 à partir de 12 heures**

Complexe des salles communales Sonia Delaunay et des Linaois

Repas des Aînés

**Dimanche 17 décembre 2017 à partir de 08 heures**

Préfecture de la Vienne

Election sénatoriale partielle  
Convocation des Délégués communaux

**Vendredi 12 janvier 2018 à partir de 18 heures 30**

Complexe des salles communales Sonia Delaunay et Les Linaois

Cérémonie des Vœux à la Commune

**Vendredi 19 janvier 2018 à 20 heures 30**

Salle des Linaois

Assemblée générale du Comité d'animation

**Samedi 20 janvier 2018 à 20 heures 30**

Complexe des salles communales Sonia Delaunay et des Linaois

Soirée théâtrale organisée par le Comité d'animation  
« Contre Y » d'Alec Drama

**Lundi 22 et mardi 23 janvier 2018 de 08 heures à 19 heures**

Mairie

Distribution annuelle des sacs poubelle

**Dimanche 04 février 2018 à partir de 08 heures 30**

Salle des Linaois

Randonnée pédestre organisée par le Comité d'animation

